

CONSEIL COMMUNAL DE BAVOIS



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU MARDI 15 OCTOBRE 2019

Présidence : M. Norbert Oulevay

Le président ouvre la séance du Conseil communal de Bavois à 20h15 et remercie les conseillers communaux pour leur présence. Il souhaite la bienvenue au syndic, aux municipaux, à la secrétaire communale ainsi qu'à la boursière.

Le président rappelle que chaque personne qui prend la parole est priée de se lever, d'utiliser le micro disponible dans la salle et de décliner son identité.

Le président souhaite savoir si des modifications de l'ordre du jour sont demandées. Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est suivi tel que prévu :

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2019
3. Communications de la Municipalité / du bureau / des commissions
4. Arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021
5. Propositions individuelles
6. Divers

1. Appel

35 conseillers ont été convoqués. 30 sont présents, 4 sont excusés et 1 est absent.

Le quorum est atteint et le président déclare que l'assemblée peut statuer valablement.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2019

Décision : Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2019 est approuvé, à l'unanimité.

3. Communications de la Municipalité / du bureau / des commissions

M. Thierry Salzmann, syndic, a une communication concernant les futurs investissements de la commune. Premièrement, il cite le projet de rénovation de la route de Chavornay et du carrefour de Marterey qui sera présenté juste après de manière plus détaillée par M. Jean-Pascal Rochat. Deuxièmement, il parle du projet d'agrandissement du collège de Couvaloup. Ce projet est en cours d'élaboration, mais étant donné que la directrice de l'établissement scolaire de Chavornay quitte son poste, tout est momentanément en suspens. Troisièmement, la construction d'un terrain multisports est évoquée. Le syndic explique que la commune a reçu récemment un don anonyme de CHF 50'000.-, et ce dernier a été attribué à la réalisation de ce terrain multisports, avec la bénédiction du donateur. Le léger bénéfice réalisé dans le cadre de l'UCV 2018 (CHF 15'000.-) a également été porté à l'actif du compte servant à la création du terrain multisports. La Municipalité a envisagé d'installer ce terrain sur la parcelle n° 211 qui est une parcelle voisine au collège. Des démarches ont été entreprises auprès des propriétaires de cette parcelle. Ceux-ci approuvent le projet mais ne sont pas d'accord de céder la totalité de la parcelle concernée. Un morcellement de la parcelle a donc été convenu. Une promesse de vente a déjà été signée devant notaire et la validité de cette promesse s'étend jusqu'au 31 décembre 2020, sous réserve de l'acceptation du Conseil communal. Un préavis municipal suivra.

M. Thierry Salzmann informe que ces différents projets dépassent la capacité financière du plafond d'endettement de la commune qui est valable jusqu'au 31 décembre 2021. Il sera donc impossible de les réaliser les trois et il faudra faire un choix.

M. Jean-Pascal Rochat, municipal, projette dans la salle une présentation du futur chantier de la route de Chavornay et la commente. Les objectifs du projet sont : la modération de la vitesse des véhicules, la sécurisation des cheminements piétonniers, l'amélioration et la sécurisation de la circulation au carrefour de Marterey, la mise en séparatif du secteur, l'extension du réseau d'eau potable et de défense incendie et le renouvellement de l'éclairage public. Au niveau de la planification, la commune attend actuellement le retour des soumissions afin de connaître le coût du projet de manière un peu plus précise. En principe, les travaux pourraient débuter au printemps de l'année prochaine et durerait tout l'été. Une information destinée au public se fera en temps voulu.

M. Yves Martin demande si le trottoir qui va se trouver devant chez lui sera franchissable.

M. Jean-Pascal Rochat répond par l'affirmative. Toutes les entrées privées seront franchissables.

Mme Susan Balsom demande si l'éclairage public est réellement encore nécessaire ou si l'éclairage naturel pourrait suffire. Mme Sandra Balmer, municipale responsable de ce dicastère, intervient pour expliquer que l'éclairage public est obligatoire aux abords des passages pour piétons. Elle ajoute aussi que les nouveaux éclairages seront équipés d'un système permettant de diminuer la luminosité à partir d'une certaine heure. M. Steven Oulevay aimerait savoir si la commune a discuté avec le canton afin de savoir s'il est possible de prévoir une traversée piétonne au bout de la rue du Village qui arrive sur la route de Chavornay, vers l'église et souhaite aussi savoir à quoi en sont les procédures concernant les plans présentés ce soir.

M. Thierry Salzmann répond que la procédure est actuellement en consultation auprès du canton et reconnaît que les passages pour piétons devront être défendus car le canton se montre un peu réticent à cet égard. La commune a toutefois tenu à les laisser sur les plans présentés ce soir et espère pouvoir les maintenir.

M. Luc Jean-Mairet veut s'assurer que les obstacles destinés à faire ralentir les véhicules dans la descente de la route d'Oulens seront bien prévus dans le cadre de ces travaux car il trouve ce point plus que nécessaire en tant que piéton. M. Jean-Pascal Rochat répond qu'ils sont effectivement prévus sur les plans. Toutefois, un comptage devra d'abord être fait avant de confirmer la chose. Il précise encore que ce point pourra, si nécessaire, être réalisé par la suite en mettant en place des écluses ou des chicanes. M. Alberto De Pascali demande quand est-ce que le préavis municipal sera prêt. M. Thierry Salzmänn répond qu'une commission a déjà été nommée depuis environ une année et que le préavis municipal va suivre afin de pouvoir amener ce sujet à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du mois de mars 2020. Cette séance pourrait éventuellement être avancée au mois de février. M. Cédric Martin conseille à la Municipalité de procéder à des expertises des bâtiments se trouvant le long de la route impactée par le projet de rénovation afin d'avoir un aperçu de la situation avant, pendant et après les travaux. M. Jean-Pascal Rochat prend note de cette remarque. M. Steven Oulevay demande si l'entier de ces travaux sera payé par la commune ou si le canton participera. M. Jean-Pascal Rochat répond que la commune va toucher des subventions pour les routes, les bornes hydrantes et l'eau potable mais pas pour l'épuration, ni pour l'éclairage public. M. Thierry Salzmänn intervient pour expliquer que le plan de financement intégrera les subventions éventuelles du canton dans le cadre du préavis municipal. M. Yves Martin demande ce qu'il adviendra du tilleul qui se trouve proche de chez lui. M. Jean-Pascal Rochat répond qu'il sera enlevé. M. Joris Carel demande si un trottoir va être prévu le long de la descente de Laliforcha. M. Jean-Pascal Rochat répond par l'affirmative et explique qu'en raison de l'étroitesse de cette route, un trottoir franchissable sera probablement installé. M. Joaquim Vez rebondit sur ce sujet et suggère la pose d'un miroir dans le virage de la descente de Laliforcha. M. Thierry Salzmänn explique que la pose de miroirs n'est plus autorisée par le canton, car une bonne visibilité ne peut pas être garantie. M. Jean-Michel Viquerat constate que plusieurs propriétaires vont être concernés par ces travaux, et demande s'il risque d'y avoir des soucis d'expropriation de terrains. M. Thierry Salzmänn répond que non. M. Cédric Martin demande si le bureau d'études DTP SA a prévu une fouille en direction de l'Épinette pour permettre un raccordement d'eau par le bas. M. Jean-Pascal Rochat répond que non mais explique que le canton avait changé son collecteur d'eau claire de la route il y a environ une année, voire une année et demi en arrière à plusieurs centaines de mètres plus haut et s'était arrêté avant le carrefour du Marterey car il y avait déjà le projet de rénover la route de Chavornay. Lorsque ce projet se concrétisera, le canton continuera sa fouille et il sera certainement possible de trouver un accord afin que l'eau claire de la route continue à descendre jusqu'au carrefour. M. Steven Oulevay souhaite revenir sur une de ses précédentes interventions, plus précisément sur celle relative à la traversée piétonne au bout de la rue du Village et spécifie sa demande en expliquant que cela permettrait aussi de faire ralentir la circulation à cet endroit.

M. Jérôme Harmel, municipal, revient sur l'incendie volontaire qui a touché l'église de Bavois. Il explique que le bâtiment est désormais fermé et le restera pour éviter des événements similaires. M. Jérôme Harmel récolte actuellement les différents devis pour la remise en état du bâtiment et est en contact avec l'ECA. Il espère que le culte de Noël pourra se dérouler dans l'église de Bavois mais ne peut malheureusement pas le garantir. M. Joaquim Vez demande si l'église sera donc fermée en dehors des cultes. M. Jérôme Harmel répond par l'affirmative.

Le président donne la parole aux rapporteurs des commissions ainsi qu'aux délégués des diverses associations.

La parole n'est pas demandée.

4. Arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021

Le préavis municipal et le rapport de la commission de gestion et finances ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, le président laisse la parole à M. Daniel Schwab pour la lecture des conclusions du rapport de la commission dont il fait partie.

Le président remercie M. Daniel Schwab pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

M. Steven Oulevay a pris note du maintien du taux pour les années 2020 et 2021 et demande pourquoi la Municipalité a décidé de passer à un vote engageant sur 2 ans alors que ces 2 années vont justement comporter plusieurs données inconnues comme la péréquation, la RIE III, le taux d'imposition sur les successions, etc. M. Thierry Salzman répond que cette façon de faire était courante jusqu'en 2010 ou 2011. En effet, suite à des données inconnues dont la commune a été victime par le passé, il avait ensuite été décidé de voter le taux d'imposition chaque année afin d'éventuellement le faire évoluer. M. Thierry Salzman souhaite relever que cela n'a pas été fait durant ce laps de temps et reconnaît toutefois que les impôts vont effectivement augmenter d'une certaine manière.

Mme Nicole Oulevay prend la parole pour expliquer qu'elle revient chaque année sur les finances communales et sur la façon de gérer la commune. Au fil des ans, et malgré un déficit toujours présent, elle constate que celui-ci a diminué, ce qui prouve que la commune ne va pas si mal. Toutefois, vu la conjoncture économique actuelle que Mme Nicole Oulevay détaille, elle se demande comment lutter contre les augmentations d'impôts imposées par le canton et partage sa réflexion. Ensuite, elle profite de l'occasion pour signaler que le début du préavis municipal n'est pas tout à fait correct, car le canton n'oblige pas les Municipalités des communes à prendre en charge les frais des camps. Il serait plus juste d'écrire que le Conseil d'Etat a décidé qu'il n'était plus possible de demander l'argent aux parents. Les communes restent toutefois libres de décider des sommes qui seront dédiées aux camps. Elle relève que dans d'autres cantons, les camps sont devenus facultatifs. M. Thierry Salzman précise que si le préavis municipal est accepté ce soir, l'augmentation ne sera que de 1,5 point. En ce qui concerne les camps, une assemblée de l'ASAICE a eu lieu et il a été décidé de maintenir la situation comme jusqu'à présent, raison pour laquelle ce point a été porté au budget 2020 de la commune. M. Thierry Salzman revient ensuite sur la réflexion de Mme Nicole Oulevay et dit ne pas avoir de levier par rapport à cette situation si ce n'est peut-être une refonte de la péréquation intercommunale étant donné que tout un travail est fait avec l'UCV, les associations intercommunales et le canton afin de faire basculer l'entier de la facture sociale sur les comptes du canton avec une bascule d'impôt. L'UCV souhaiterait qu'une partie de la manne fiscale reste en mains communales ce qui pourrait rééquilibrer les finances des communes.

Mme Nicole Oulevay propose un amendement au préavis municipal :
Indépendamment du taux qui sera voté, vote uniquement pour l'année 2020.

M. Eric Pantet propose un autre amendement au préavis municipal :
Baisse du taux à 72 et vote uniquement pour l'année 2020.

Le président demande qui accepte l'amendement de M. Eric Pantet :
7 voix pour, 18 contre, 4 abstentions

Le président demande qui accepte l'amendement de Mme Nicole Oulevay :
24 voix pour, 3 contre, 2 abstentions

Le président passe au vote du préavis municipal, amendé par Mme Nicole Oulevay :
25 voix pour, 2 contre, 2 abstentions

Décision : l'Arrêté d'imposition pour l'année 2020 uniquement est accepté.

Décision : la commission de gestion et de finance est déchargée de son mandat à l'unanimité.

5. Propositions individuelles

Le président informe n'avoir reçu aucune proposition individuelle écrite.

6. Divers

M. Pascal Agassis, municipal, s'excuse en tant qu'organisateur et municipal pour l'état des routes lors de la journée Swiss no-till qui s'est déroulée à Bavois le 2 octobre 2019.

M. Dominique Job a remarqué que certaines communes éteignent l'éclairage public entre 24h et 5h du matin et demande si cela serait envisageable à Bavois. M. Thierry Salzmann répond que cette solution n'est pas envisagée à Bavois. Toutefois, il précise que les nouveaux éclairages LED qui garnissent la commune sont programmés afin qu'une réduction de la luminosité soit effective à certaines heures. M. Cédric Martin ajoute avoir vu dans d'autres communes du Nord vaudois que certains éclairages sont équipés de panneaux solaires.

M. Joris Carel dit que le projet éolien fait de plus en plus parler dans le village. Il a d'ailleurs relevé quelques tensions à ce sujet. Il aimerait savoir si un vote permettant à la population de se prononcer sera prévu et si oui à quel moment la population sera informée. M. Julien Burnens prend la parole pour expliquer qu'aucun délai n'a été fixé pour le moment car il est nécessaire d'avoir un dossier complet comprenant notamment un PPA et une mise à l'enquête avant de pouvoir aller de l'avant. Il dit aussi que la procédure veut que se soit le Conseil communal qui vote. Dès qu'un dossier pourra être présenté, une proposition sera faite au Conseil communal via le CoPil. A ce moment, le Conseil communal pourra se prononcer sur l'acceptation de ce projet et sur une ouverture du vote aux habitants. M. Eric Pantet demande si la population aura bien un droit de referendum. M. Julien Burnens confirme que si le Conseil communal décide de ne pas ouvrir le vote à la population, cette dernière aura bien un droit de referendum. En revanche, si le Conseil communal décide d'ouvrir le vote aux habitants, le droit de referendum n'aura pas lieu d'être. M. Joris Carel demande une précision. En effet, il aimerait savoir si le Conseil communal va devoir déposer une motion ou autre pour ouvrir le vote à la population ou si le préavis municipal prévoira cette option. M. Thierry Salzmann explique qu'un préavis municipal sera édité sur lequel le Conseil communal devra se prononcer. Ensuite, il imagine que, si la Municipalité le souhaite, une mention indiquant que le Conseil communal donne le droit de vote au peuple pourra être ajoutée. Le cas échéant, il reviendra au Conseil communal de décider si le droit de vote sera accordé au peuple ou pas. M. Jean-Michel Viquerat demande si, compte tenu de la situation financière de la commune, il serait possible d'anticiper un peu et d'éviter des frais supplémentaires inhérents à ce projet en organisant un vote ouvert au public ou un vote au sein du Conseil communal afin de savoir si une entrée en matière et souhaitée ou pas avant d'aller plus loin. M. Julien Burnens répond que le but premier de la commune dans le cadre de ce projet est d'amener un financement pour les fonds publics. Ensuite, il explique que la commune possède 5% de BavoisEole SA, sous la forme d'un droit de préemption pour entrer en capital au moment où le projet partira au niveau de la construction. A ce moment-là, la commune décidera si elle entre à concurrence de 5% dans le capital-actions ou pas mais cela n'est pas une obligation. M. Jean-Michel Viquerat revient sur sa première intervention afin de savoir concrètement ce que ce projet coûte actuellement à la commune. De plus, il s'interroge sur la possibilité de demander la nomination d'une commission au sein du Conseil communal afin que celle-ci se prononce sur une suite de ce projet ou pas. M. Jérôme Harmel prend la parole et informe que la commune ne paie rien pour l'instant car c'est le porteur du projet qui assume l'entier des frais dégagés. Il ajoute également qu'il trouverait plus logique que le Conseil communal se prononce sur une entrée en matière lorsqu'un dossier complet aura pu lui être présenté et ceci afin d'éviter qu'il prenne une décision sans avoir connaissance de tous les éléments. Afin de compléter ce sujet, M. Dominique Delay revient sur la dernière soirée publique d'information qui a eu lieu dans la grande salle et relaie quelques réponses obtenues dont notamment celle qui expliquait qu'afin de pouvoir garder son capital de 5%, la commune devra investir entre CHF 400'000 et 600'000.-. Pendant cette soirée, il a aussi été question d'imaginer comment utiliser la manne financière qui pourrait être à disposition de la commune. Afin de pouvoir se rendre compte de la situation, M. Dominique Delay a demandé de quel montant il serait question et la réponse donnée était CHF 40'000.-. Dès lors, il a procédé à une petite réflexion : si un investissement de CHF 600'000.- rapporte CHF 40'000.- par année, combien d'années seront nécessaires pour retrouver le capital investi, sans compter les intérêts à charge et les limites d'endettement de la commune ? A titre d'exemple, il reprend l'investissement de certaines personnes dans le photovoltaïque. D'après ses calculs, il faudra attendre 20 ans avant que cela devienne rentable.

Si pour l'énergie éolienne, il est nécessaire d'attendre entre 15 et 20 ans, sachant que le démontage d'une éolienne devrait intervenir après 20 ans environ, l'opération ne sera pas rentable. Toutefois, il souhaite nuancer ses propos tant que tous les éléments ne sont pas encore connus et propose d'attendre d'avoir connaissance de tout ceci avant de se prononcer car, pour l'instant, il constate des différences assez notables entre les propos tenus ce soir par la Municipalité et les informations obtenues lors de la soirée d'information. M. Julien Burnens remercie M. Dominique Delay pour cette intervention et précise que l'entrée dans le capital-actions est effectivement de l'ordre de CHF 400'000.- mais les CHF 40'000.- qui ont été cités représentent 1% du retour qui sera injecté directement dans un fond alloué au développement durable. Ce n'est pas du tout ce que la commune va toucher. La commune va toucher 2,5% des recettes des ventes d'énergie en tant que commune territoriale plus un pourcentage en fonction de la répartition des surfaces survolées par les éoliennes. M. Daniel Schwab revient sur l'intervention de M. Jean-Michel Viquerat et, bien qu'il ait été dit que ce projet ne coûte rien à la commune, il doute que le CoPil travaille gratuitement. M. Daniel Schwab pense que la commune pourrait s'offrir une consultation populaire comme cela a été fait dans la commune de Penthérez. Ceci permettrait de connaître l'avis de la population avant de continuer à engager des frais dans le cadre de ce projet. M. Julien Burnens répond que compte tenu du fait que le CoPil est mandaté par le Conseil communal en tant que commission sur ce sujet, il est effectivement à charge de la commune. En revanche, les frais de secrétariat et de fonctionnement de BavoisEole SA sont pris en charge par le promoteur.

M. Cédric Martin revient sur plusieurs sujets discutés ce soir et se demande s'il serait possible de créer un fond pour encourager la population à mettre en avant les énergies vertes dans le village de Bavois (pose de panneaux solaires, par exemple). M. Thierry Salzmann répond que certaines communes ont effectivement de tels fonds qui suivent la base d'un règlement qu'il faudrait, le cas échéant, adopter. Depuis le début du projet éolien, la commune de Bavois voulait aussi établir un règlement de ce type, une fois qu'elle aurait les moyens de l'assumer financièrement. Compte tenu des chiffres annoncés chaque année en ce qui concerne le déficit, la Municipalité ne peut pas créer de demandes supplémentaires. M. Cédric Martin aimerait savoir si une partie du don anonyme reçu pourrait être alloué à ce fond. M. Thierry Salzmann répond que le donateur a expressément alloué ce fond à la création d'un terrain multisports.

M. Yves Martin demande des nouvelles concernant les panneaux photovoltaïques qui se trouvent sur le toit de la voirie afin de savoir si cela est maintenant rentable. M. Thierry Salzmann rappelle avoir déjà répondu à cette question lors d'une récente séance du Conseil communal. Il précise toutefois que la commune a touché l'an dernier un montant unique de CHF 42'000.- qui a été mis en capital sur un compte de la commune et la Municipalité a pris la décision de rémunérer les participants à hauteur de 2,5%. Le montant touché, le remboursement ainsi que le montant distribué aux participants va permettre de rentabiliser le projet y compris un changement d'onduleur.

Le président annonce les dates retenues pour les séances du Conseil communal pour l'année 2020 :

- 10 mars 2020
(le syndic intervient pour prévenir que cette séance pourrait être avancée en fonction de certaines échéances)
- 9 juin 2020
- 13 octobre 2020
(M. Eric Pantet informe que cette date tombe en période de vacances scolaires. La Municipalité décide de repousser cette séance au **27 octobre 2020**)
- 8 décembre 2020

La parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous au mardi 10 décembre 2019 pour la prochaine séance du Conseil communal.

M. Thierry Salzmann, syndic, prend la parole afin de remercier l'assemblée pour les décisions prises ce soir.

La séance est levée à 21h51.



Norbert Oulevay
Président



Arianna Karlen
Secrétaire